



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 1 -  
SÉANCE N° 519 DU 20 MARS 2023

### RÉGULARISATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LE GÉO- RÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - FEUX / LOGICIEL DE GESTION DE LA BASE DE DONNÉES / GESTION DES DT/DICT

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 mars 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 21), Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux (à partir de 19 h 24), Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 19 h 09), Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi (à partir de 18 h 13), Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Didier Pillon (à partir de 18 h 11), Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani (à partir de 18 h 24), Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin, Henri Renié, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron (jusqu'à 19 h 24), Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier (jusqu'à 19 h 09), Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à 18 h 24), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

#### Était absent ou excusé

Paul Le Gal-Huamé.

Marie-Cécile Clavreul et Sébastien Buron sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 23 mars 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 20 MARS 2023

RÉGULARISATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LE GÉO-RÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - FEUX / LOGICIEL DE GESTION DE LA BASE DE DONNÉES / GESTION DES DT/ DICT

Rapporteur : Geoffrey Begon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal N° 468 - UTEU - 9 en date du 21 mars 2016 approuvant la création d'une autorisation de programme "DT/DICT" pour l'enregistrement de données et le géo-référencement des réseaux d'éclairage par le SDEGM, désormais renommé TEM (Territoire Énergie Mayenne), pour un montant de 440 000 €,

Considérant que cette autorisation de programme a été sous-estimée au vu de l'augmentation de 144 000 € du coût d'investissement qui s'élève à 583 254 €,

Que l'augmentation de l'APCP "DT/DICT" pour un montant de 144 000 €, portant le montant total de l'AP/CP à 584 000 €, s'avère nécessaire,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'augmentation de l'APCP "DT/DICT" pour un montant de 144 000 €, portant le montant total de l'AP/CP à 584 000 €, est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault